

Vide-Grenier association A Quatre Mains

Dimanche 27 Septembre 2026 - Salle Nougaro

mail : asso.aquatremains@gmail.com

Tél. : 06 23 37 68 10

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dossier complet :

- bulletin d'inscription complété et signé
- règlement ci-joint lu et signé
- copie pièce d'identité recto/verso
- chèque à l'ordre de « A Quatre Mains » ou espèces
(si le chèque est à un nom différent de l'exposant le préciser au dos, merci)

à retourner à :

A 4 Mains - Marie Courtet 450 Chemin de l'albarel - 31250 Revel

Sans dossier complet aucune inscription ne sera validée

Nom, Prénom de l'exposant :

Adresse :

.....

Tél : Mail :

Je souhaite réserver une ou plusieurs tables, maximum de 5 tables par inscription
(1m 80 la table) au prix de 7€ l'unité. Tables et chaises sont fournies par l'organisateur.

Nombres de tables : x 7€ =

Possibilité d'un emplacement pour un portant non fourni : OUI + 3€ - NON

TOTAL :

Je, participe au vide-grenier organisé le 27 septembre 2026 par l'association A Quatre Mains, salle Nougaro à Revel et atteste avoir pris connaissance et signé le règlement du vide-grenier ci-joint dont je m'engage à en respecter les clauses. Je certifie ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation du même type au cours de l'année 2026.

(Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés, sont autorisés à vendre des objets personnels et usagers, 2 fois par an au plus. Répertoire mensuel du Ministère de l'Intérieur - 2009).

A Le 2026

Signature

Association « A Quatre Mains »
des Assistantes Maternelles
Règlement intérieur du vide-grenier
du 27 septembre 2026
Salle Nougaro à REVEL

**L'exposant doit communiquer les renseignements pour son inscription.
Aucun remboursement si désistement moins de 7 jours avant l'évènement**

**Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est réservé.
Il est interdit de modifier la disposition des emplacements,
seul l'organisateur est habilité à le faire, si nécessaire.**

L'accueil des exposants débute à partir de 7h00.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas, acquises à l'organisateur.

Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage à ramasser les invendus.

Aucun stand alimentaire, consommable sur place, n'est autorisé. Seule la buvette de l'association proposera une petite restauration.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

En application des directives de la municipalité,
les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de la salle Nougaro.

Les exposants s'engagent en signant ce règlement à le respecter et à faire preuve de respect envers les organisateurs, les exposants et les visiteurs.

Les Assistantes Maternelles de l'association A QUATRE MAINS

Je, soussigné Mr, Mme.....accepte le règlement

Le

Lu et approuvé

Signature